

Ripeur (H/F)

27400 ACQUIGNY [Accéder à l'annonce en ligne](#)

 Contrat de travail temporaire

 Dès que possible

 Durée : 1 mois

 Temps plein

 Ouvert aux personnes en situation de handicap

L'entreprise

Notre client, acteur spécialisé dans la récupération de déchets triés, s'appuie sur l'expertise du réseau Actual, fort de 600 agences, 3 écoles de formation et 3 cabinets de recrutement, pour accompagner ses 3550 collaborateurs dans le développement de ses activités de collecte et de recyclage.

Le poste

Votre agence ACTUAL Val de Reuil recherche pour un de ses clients situé sur Acquigny, Ripeur (h/f) pour une mission dynamique au sein d'une entreprise engagée.

Vos missions principales :

En binôme avec le conducteur de BOM, vous assurez la collecte des bacs à déchets ainsi que l'aide aux conducteurs de grappin pour la collecte en sac et big bag. Votre rôle est essentiel pour maintenir la propreté et la gestion efficace des déchets.

Profil recherché :

Nous recherchons une personne rigoureuse, soucieuse du respect des consignes de sécurité et du port des EPI en vigueur. Votre capacité à travailler en équipe et votre dynamisme seront vos meilleurs atouts.

Informations pratiques :

Il s'agit d'un contrat de 1 mois à temps plein (35 heures par semaine), à pourvoir dès que possible. Si vous êtes prêt(e) à vous investir dans une mission concrète et utile, nous avons hâte de vous rencontrer !

Le profil recherché

Pour occuper le poste de Ripeur (h/f), nous recherchons une personne dynamique et volontaire, capable d'évoluer dans un environnement de travail actif.

Le candidat idéal fait preuve d'une grande rigueur et d'un respect strict des consignes de sécurité sur la voie publique. Vous démontrez une réelle ponctualité et un esprit d'équipe affirmé pour travailler en collaboration avec le chauffeur.

Aucun diplôme spécifique n'est exigé pour ce poste, faisant de votre motivation et de votre engagement les atouts majeurs de votre candidature. Une première expérience dans le domaine de la collecte de déchets ou des métiers de terrain est appréciée mais non obligatoire.